

PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

Préfecture

Direction de la réglementation et de la citoyenneté
Bureau des élections et de la réglementation
Affaire suivie par : Alexandra MOREY
Tél : 03 84 57 16 90
Télécopie : 03 84 57 15 52
Courriel : alexandra.morey-otto-bruc@territoire-de-belfort.gouv.fr

ARRÊTE n° 2012103-0001

LE PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le Code des Transports ;

VU la loi n° 95-66 du 20 janvier 1995 modifiée relative à l'accès à l'activité de conducteur et à la profession d'exploitant de taxi ;

VU le décret n° 95-935 du 17 août 1995 modifié portant application de la loi susvisée ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté interministériel du 3 mars 2009 relatif aux conditions d'organisation de l'examen du certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011300-0003 du 27 octobre 2011 portant organisation de l'examen de capacité professionnelle de conducteur de taxi pour l'année 2012 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 200807071051 du 07 juillet 2008 modifié portant désignation du jury de l'examen de capacité professionnelle de conducteur de taxi dans le département du Territoire de Belfort ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011116-0008 du 26 avril 2011 portant délégation de signature à M. Alain BESSAHA, Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort ;

VU les délibérations du jury réuni le 12 avril 2012 ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort

ARRÊTE



La Préfecture du Territoire de Belfort est certifiée "Qualipref" par l'Association Française pour l'Assurance de la Qualité (AFAQ/AFNOR)

Place de la république – 90020 BELFORT – Tél. 03 84 57 00 07 – Fax. 03 84 21 32 62
www.territoire-belfort.gouv.fr

ARTICLE 1^{er} :

Les candidats dont les noms suivent sont admis à l'UV3 (épreuve de portée départementale) du certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi qui s'est déroulée le 27 mars 2012

Mme Valérie BLANCHARD épouse STUDER 11b, rue de l'Egalité - 70400 CHALONVILLARS
M. Damien BOUCARD 6, rue Kromer - 90800 BAVILLIERS
M. Robert BUMBAR 2, rue Lucie Aubrac - 90400 DANJOUTIN
M. Adil CHAOUATY 11, rue Proudhon - 90300 VALDOIE
Mme Marie-Reine COOLS 150 avenue Jean Jaurès - 90000 BELFORT
Mme Anissa EL AYAR 4, rue Proudhon - 90000 BELFORT
M. Mehmet GELES 1, rue Marcel Paul - 90000 BELFORT
M. Sylvain GELOT 23 bis, rue des Combes - 90100 FECHE L'EGLISE
M. Erdal KARASIN 24, bd Renaud de Bourgogne - 90000 BELFORT
M. Diego LINERO CARRASCO 16, rue de Condorcet - 70400 HERICOURT
M. Julien RAPP 3, rue de l'Eglise - 90200 GROSMAGNY
M. Laurent STIRNEMANN 3 allée du Générey - 90300 ELOIE
M. Yann VUJANIC 8, chemin des Couas - 70290 CHAMPAGNEY

ARTICLE 2 :

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

ARTICLE 3 :

M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs des services de l'Etat, affiché et publié sur le site internet de la Préfecture.

Fait à Belfort, le 12 avril 2012

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,



Alain BESSAÏHA